

Zeitschrift:	La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire
Herausgeber:	Comité central de la Croix-Rouge
Band:	28 (1920)
Heft:	10
Rubrik:	Nouvelles de l'activité des sociétés

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ou autointoxication due à la stase intestinale dans le côlon et même dans l'intestin grêle. Pour le nettoyer, ce n'est pas aux antiseptiques, aux purges et autres médicines qu'il faut avoir recours. Ces moyens employés pendant des siècles se sont montrés absolument inefficaces. Pour ob-

tenir un résultat radical, une guérison réelle, il faut supprimer la putréfaction qui donne naissance aux poisons, et favoriser des garde-robés régulières par un régime approprié, de l'exercice, des massages et tout autre moyen naturel.

(*Le Vulgarisateur.*)

Nouvelles de l'activité des sociétés

Section de Saint-Imier. — *Journée des moniteurs romands, 9/10 août 1919, à Mont-Soleil.*

Lors de l'assemblée des délégués romands à S^{te}-Croix, la section des samaritains de Saint-Imier avait sollicité et obtenu l'honneur d'organiser pour 1918 la Journée des moniteurs romands, mais divers motifs trop longs à énumérer ici nous ont obligé à renvoyer à l'année 1919 l'organisation de cette manifestation.

Cette année, comme vous avez pu vous en rendre compte par le programme qui a été remis en son temps aux sections, la Journée des moniteurs romands a été fêtée à Mont-Soleil sur Saint-Imier les 9 et 10 août écoulés.

Après une longue période d'inactivité due à la guerre et à ses conséquences, notre section était fière de saluer cette belle phalange de moniteurs, représentants de nos sociétés romandes. En outre, elle sentait que cet exercice là-haut sur notre belle montagne serait le début d'une nouvelle période conduisant tous ses membres à un travail persévérant et utile. Un pas de plus allait être fait dans notre lutte contre l'égoïsme, et nous souhaitons que tous ensemble nous soutenions avec un nouveau courage la belle et noble cause qui est la nôtre.

C'est en formulant le vœu que la Journée des moniteurs de Saint-Imier contribue pour une bonne part à la prospérité de toutes nos sections que nous vous donnons ci-après un court rapport de cette rencontre.

Etaient représentées les sections de Val de Ruz (Messieurs), Tavannes, Neuchâtel (Messieurs), Neuchâtel (Dames), Tramelan, Yverdon, Nyon, Berne, Saint-Blaise, Sonceboz, Lausanne, Chaux-

de-Fonds, Genève, Saint-Imier, soit au total un effectif de 24 monitrices et moniteurs.

La réception des délégués eut lieu le samedi après-midi à l'Hôtel des XIII cantons, où, après le souper, suivi d'une petite soirée familiale, tous nos hôtes avaient pris leurs quartiers et se disposaient à apporter le lendemain tout le sérieux de leur rôle dans le travail que la supposition prévue allait donner à chacun d'eux.

Le dimanche matin dès les 7 heures tout le monde était déjà arrivé à la montagne; le soleil était monté à l'horizon, la journée s'annonçait chaude mais belle.

Bienfaisantes furent également les quelques minutes passées à la cantine pour le culte présidé par M. le pasteur Perrenoud.

A 8 $\frac{1}{2}$ heures, après quelques indications du chef de l'exercice, le travail va commencer. Les blessés au nombre de 21 sont placés à divers endroits dans la cantine, et il y en a pour tous les goûts. Depuis le simple « moucheron dans l'œil » jusqu'aux cas les plus sérieux, fracture compliquée, fracture du crâne, etc. Les pansements sont exécutés à proximité du lieu de l'accident, chaque moniteur ayant eu soin de soustraire son blessé à l'ardeur des rayons du soleil. Au bout de 2 $\frac{1}{2}$ heures chaque blessé a reçu les soins que nécessite son état. Aidé de quelques Messieurs, le chef des transports a aménagé un char à échelles et bientôt deux « grands-blessés » y sont déposés avec soin. Le chargement et le déchargement de cette voiture fait sous les yeux de MM. les docteurs présents à l'exercice est suivi d'une critique qui, à part quelques remarques concernant la solidité des pansements, est favorable. Sur le seuil de

l'hôpital provisoire (environ 300 mètres plus haut) le personnel attend qu'on lui amène les blessés. Par trois fois, pleins d'ardeur et de courage, monitrices et moniteurs redescendent le petit sentier qui relie le lazaret à l'emplacement des pansements et remontent les brancards chargés. Le nombre des spectateurs augmente dans de telles proportions que sur le lieu où va se donner la critique générale, la rangée des brancards est par moment presque débordée.

La critique est faite par M. le Dr Miéville. Prenant chaque cas séparément, questionnant chaque moniteur sur le pansement qu'il a fait, sur son utilité, sur les conséquences probables de la blessure, M. Miéville nous a fait assister à une critique des plus instructive et qui sera sans doute profitable à tous ceux qui auront eu le privilège d'y assister.

A 1 heure après-midi, délégués et invités étaient réunis à l'hôtel pour le banquet. Plusieurs orateurs s'y firent entendre, entre autres notre cher président central, M. Rauber, qui nous apporta en langue allemande le salut du Comité central. Et puis vint — bien trop tôt — le moment de la dislocation.

Puissent les délégués et amis conserver un bon souvenir de la Journée des moniteurs romands à Saint-Imier. Puisse le travail accompli être profitable à toutes nos sections.

C. R.

Alliance suisse des samaritains, Comité central. — Le règlement adopté par l'assemblée des délégués, et concernant les postes de samaritains, entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 1920.

Dès le 15 septembre 1919 les directives votées lors de l'assemblée d'Altdorf en 1918 au sujet des subventions en argent aux cours de samaritains et de soins aux malades sont caduques. A cette date, la subvention consistant en cartouches de pansements entre de nouveau en vigueur, comme auparavant.

Journée jurassienne des samaritains. — Les samaritains du Jura bernois ont formé une fédération qui compte environ une douzaine de sections. Pour la première fois ces sections ont décidé de faire un exercice en commun, le dimanche 14 septembre.

Dès 7 heures du matin il y eut culte à Tavannes, puis, au nombre de 200 environ, les participants se rendirent à une demi-heure de la localité où fut organisé, en pleine forêt, un exercice de pansement et de relève, d'où partit une colonne de transport jusqu'au village où de nombreuses dames avaient organisé un lazaret.

Un charmant banquet où les productions n'ont pas fait défaut, a terminé cette rencontre où n'a cessé de régner la plus grande cordialité et un zèle que le délégué de la Croix-Rouge s'est plu à souligner dans sa critique et son discours.

Dr M.

Section de Neuchâtel de l'Alliance suisse des gardes-malades

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

le mercredi 5 novembre 1919, à 3 heures, Bureau de placement, Parcs 14, Neuchâtel.

Ordre du jour :

- 1^o Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 1918.
- 2^o Rapport sur l'exercice 1918/1919.
- 3^o Comptes et gestion, rapport des vérificateurs.
- 4^o Nominations statutaires (Comité, vérificateurs, délégués).
- 5^o Fixation de la cotisation 1919/1920.
- 6^o Divers.

Tous les membres de la section sont très cordialement invités à assister à cette séance et à la collation qui suivra.

Le président : Dr C. DE MARVAL.